



Assemblée générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires munis de leurs actions ou d'une attestation de dépôt sont convoqués pour le

jeudi 2 mars 2023, à 18h00
à l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande
Chemin de Rovéréaz 20, Lausanne

Ordre du jour :

1. Rapports du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué relatifs à l'exercice 2021/2022
2. Approbation du rapport et des comptes annuels pour l'exercice 2021/2022
3. Proposition pour l'emploi du bénéfice résultant du bilan
4. Décharge aux membres du conseil d'administration
5. Élections statutaires
6. Divers

Le bilan, le compte de profits et pertes au 30 juin 2022, le rapport du conseil d'administration et le rapport de l'organe de révision sont à disposition des actionnaires au siège social dès ce jour, de même que le procès-verbal de l'assemblée générale du mardi 1^{er} mars 2022.

Le conseil d'administration